

Article de *Juristat*

La victimisation chez les Canadiens âgés, 2009



par Shannon Brennan

diffusé le 8 mars 2012

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

La victimisation chez les Canadiens âgés, 2009

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

mars 2012

N° 85-002-X

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^S valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^P provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

La victimisation chez les Canadiens âgés, 2009 : faits saillants

- En 2009, plus de 154 000 Canadiens de 55 ans et plus vivant dans les 10 provinces ont déclaré avoir été victimes de violence au cours des 12 mois précédents. Dans l'ensemble, leur taux de victimisation violente autodéclarée était considérablement plus faible que les taux déclarés par les groupes d'âge plus jeunes.
- Moins de 1 % des Canadiens de 55 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des 12 mois précédant l'enquête, une proportion qui demeure stable depuis 2004.
- Un peu plus de 333 000 ou 8 % des ménages canadiens composés exclusivement de résidents de 55 ans et plus ont déclaré avoir été victimes d'un crime contre les ménages au cours des 12 mois précédents. Dans l'ensemble, le taux de victimisation des ménages âgés était près de deux fois et demie plus bas que le taux déclaré par les ménages plus jeunes.
- Le vol de biens du ménage (31 %) était la forme la plus courante de crime sans violence déclaré par les ménages âgés, suivi par l'introduction par effraction (29 %), le vandalisme (28 %) et le vol de véhicules à moteur (13 %). Le vol de biens du ménage était également le crime violent le plus souvent déclaré par les ménages plus jeunes.
- Relativement peu d'incidents violents contre les Canadiens âgés ont causé des blessures à la victime (19 %^E), et un peu plus du tiers mettaient en cause l'usage d'une arme (35 %^E). Des résultats comparables ont été observés chez les Canadiens plus jeunes.
- Moins de la moitié (46 %) de tous les incidents violents mettant en cause des Canadiens âgés ont été signalés à la police; toutefois, ils étaient plus susceptibles d'être signalés à la police que les incidents violents mettant en cause des Canadiens plus jeunes (28 %).
- Les incidents violents mettant en cause des Canadiens âgés étaient plus nombreux à donner lieu à des conséquences psychologiques que les incidents mettant en cause des Canadiens plus jeunes (91 % et 79 %). Les sentiments de colère, de confusion et de crainte étaient les réactions les plus fréquentes déclarées par les deux groupes.
- La majorité (91 %) des Canadiens âgés se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Cependant, les sentiments de satisfaction variaient en fonction de l'expérience de la victimisation, les non-victimes ayant déclaré des niveaux de satisfaction plus élevés (91 %) que ceux qui avaient été victimes de violence (83 %).
- Les Canadiens âgés étaient moins enclins que les Canadiens plus jeunes à déclarer avoir utilisé une méthode de prévention du crime, comme changer leurs habitudes ou éviter certains endroits, au cours de la période de 12 mois précédant l'enquête (29 % par rapport à 43 %). Cependant, les victimes âgées étaient plus nombreuses que les non-victimes âgées à avoir utilisé une méthode de prévention du crime (64 % par rapport à 29 %).

Note

^E à utiliser avec prudence

La victimisation chez les Canadiens âgés, 2009

par Shannon Brennan

Les Canadiens de 55 ans et plus figurent parmi les populations affichant la plus forte croissance au pays. Au cours des décennies à venir, on prévoit que la population du Canada continuera de vieillir considérablement, la proportion de Canadiens de 55 ans et plus passant de 27 % en 2011 à 35 % en 2031 (Statistique Canada, 2010a). Cette tendance est attribuable à divers facteurs, notamment le vieillissement des baby-boomers, la baisse des taux de fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie (Schellenberg et Turcotte, 2007).

Cette fluctuation de la structure par âge de la population canadienne a de nombreuses conséquences sur la société canadienne, y compris des effets sur l'économie, le système de santé et les services sociaux (Association des comptables généraux accrédités du Canada, 2005). Le vieillissement de la population devrait également avoir une incidence sur le système de justice du Canada dans divers secteurs, y compris les services de police, les services correctionnels et les services aux victimes (Payne, 2005; SCC, 2010).

Par le passé, les taux de victimisation des Canadiens âgés figuraient parmi les plus faibles (Ogrodnik, 2007); toutefois, selon certaines études, la victimisation des personnes âgées augmentera à mesure que la population augmente (Sev'er, 2009). À l'inverse, d'autres recherches laissent supposer que les taux de victimisation diminueront à mesure que les groupes plus jeunes à risque de victimisation vieillissent (Boe, 2010; Carrington, 2001). Compte tenu de la composition en évolution rapide de la population du Canada, il est important de surveiller les tendances de la victimisation pour cerner les besoins des victimes et y répondre, ainsi que pour mieux éclairer les décisions stratégiques en matière de victimisation. Ces dernières années, le gouvernement canadien a élaboré des initiatives ayant pour but de répondre aux soins des victimes âgées et d'informer les décideurs au sujet la victimisation et de la violence (Conseil national des aînés, 2007).

Au moyen des données tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation de 2009, le présent article du *Juristat* examine les tendances de la victimisation des Canadiens âgés, c'est-à-dire ceux de 55 ans et plus qui vivent dans les 10 provinces^{1,2}. En plus d'examiner la nature et la prévalence de la victimisation avec violence et de la victimisation des ménages à l'endroit des Canadiens âgés, le présent article du *Juristat* se penche sur les expériences des Canadiens âgés en matière de violence psychologique et d'exploitation financière, et sur leurs expériences de victimisation sur Internet. Enfin, ce rapport examine le signalement des incidents de victimisation à la police, les conséquences psychologiques et financières de la victimisation, ainsi que les perceptions des Canadiens âgés à l'égard de leur sécurité personnelle, le sentiment d'appartenance à leur communauté et l'utilisation de méthodes de prévention du crime tant chez les victimes que chez les non-victimes.

1. La production du présent rapport analytique a été rendue possible par le financement de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

2. L'information sur la victimisation dans les territoires a été recueillie selon une méthodologie différente, et n'est donc pas incluse dans cet article.

Encadré 1**Façon dont cette étude mesure la victimisation autodéclarée chez les Canadiens âgés**

Bien que de nombreuses études se soient concentrées sur les personnes âgées de 65 ans et plus, cette étude vise une plus grande fourchette d'âges et comprend les personnes de 55 à 64 ans dans la définition de « personnes âgées ». Cette démarche visait principalement à éviter l'exclusion de certains segments de la population. Par exemple, les études ont démontré que les Autochtones et les personnes ayant un handicap physique ou mental ont tendance, en moyenne, à avoir une espérance de vie plus courte et une moins bonne santé que la population générale (Statistique Canada, 2010b). Par conséquent, la restriction de l'analyse aux personnes de 65 ans et plus pourrait avoir entraîné l'exclusion des expériences de victimisation et de violence de ces groupes (Spencer et Gutman, 2008).

La présente étude s'appuie sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation de 2009 pour examiner la victimisation avec violence et des ménages autodéclarée chez les Canadiens âgés. S'il y a lieu, les données des cycles précédents de l'ESG sur la victimisation (1999 et 2004) sont incluses pour permettre les comparaisons et pour établir les tendances de la victimisation autodéclarée chez les Canadiens âgés.

Dans l'ensemble, l'ESG mesure trois types de victimisation avec violence autodéclarée; l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait³. L'ESG mesure également quatre types de victimisation des ménages autodéclarée soit l'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur, le vol de biens du ménage et le vandalisme. Ces incidents sont appelés « victimisation des ménages », puisque la cible de l'incident est le ménage plutôt que la personne. Dans le présent article du *Juristat*, on appelle « ménages âgés » les ménages dont le membre le plus jeune a au moins 55 ans.

Cette étude a certaines limites puisque les résultats de l'ESG peuvent exclure certains Canadiens âgés, notamment ceux qui n'ont peut-être pas accès à un téléphone, ceux vivant dans un établissement institutionnel, comme un établissement de soins de longue durée, et ceux qui habitent dans les territoires.

Victimisation avec violence autodéclarée chez les Canadiens âgés**Les Canadiens âgés déclarent les taux les plus faibles de victimisation avec violence**

En 2009, plus de 154 000 ou 2 % de l'ensemble des Canadiens de 55 et plus vivant dans les 10 provinces ont déclaré avoir été victimes d'un crime violent. Dans l'ensemble, les Canadiens âgés ont déclaré avoir été victimes de près de 241 000 incidents violents en 2009, leur taux de victimisation avec violence étant demeuré essentiellement inchangé par rapport à 2004 (tableau 1).

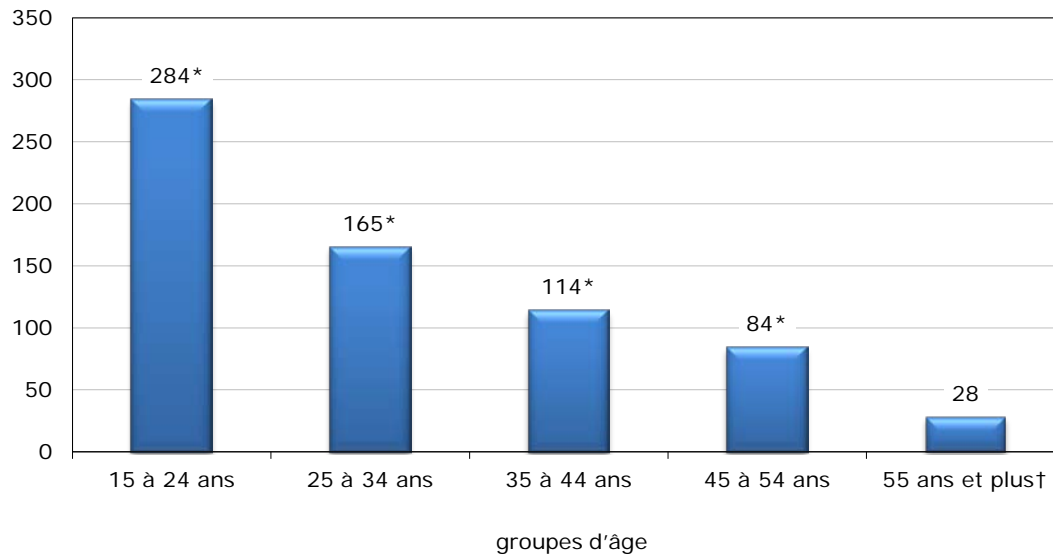
À l'instar des années précédentes, le taux de victimisation avec violence autodéclarée chez les Canadiens âgés était considérablement plus faible que celui des autres groupes d'âge. Par exemple, le taux de victimisation avec violence parmi les personnes de 55 ans et plus était plus de 10 fois plus faible que le taux de victimisation avec violence autodéclarée par le groupe d'âge le plus jeune, c'est-à-dire les Canadiens de 15 à 24 ans (graphique 1).

3. Dans le cas des agressions sexuelles et des voies de fait, l'ESG saisit de l'information détaillée sur les incidents commis par un conjoint (actuel ou ancien). Pour de plus amples renseignements concernant la violence conjugale et la façon dont elle est mesurée, voir Encadré 2.

Graphique 1

Taux de victimisation avec violence autodéclarée selon le groupe d'âge, 2009

taux pour 1 000 habitants



† catégorie de référence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

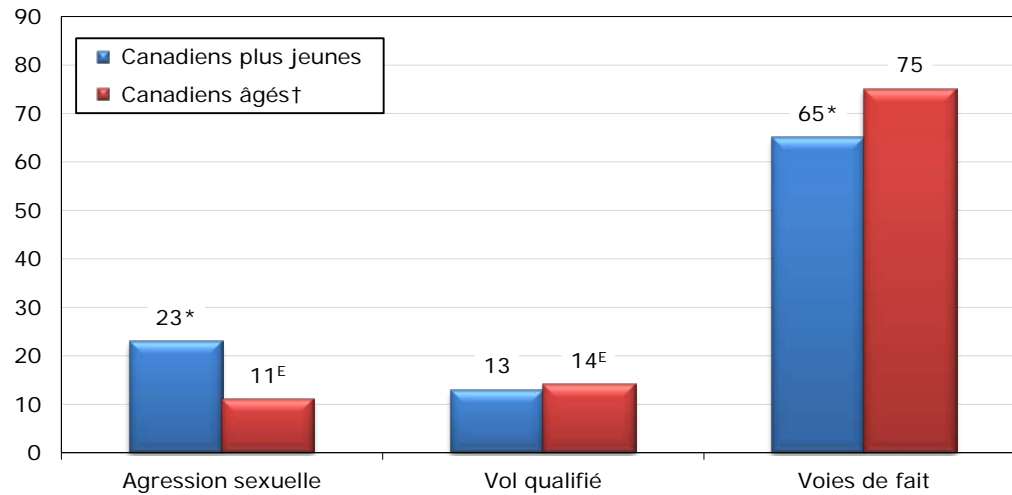
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Les formes de violence que connaissent les Canadiens âgés étaient semblables à celles auxquelles sont confrontées les personnes de 54 ans et moins, les deux groupes ayant cité les voies de fait comme la forme de violence la plus souvent subie. Cependant, les Canadiens âgés étaient moins susceptibles que les Canadiens plus jeunes d'autodéclarer avoir subi une agression sexuelle (graphique 2).

Graphique 2

Type de victimisation avec violence autodéclarée chez les Canadiens plus jeunes et âgés, 2009

pourcentage des victimes



† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note : « Canadiens plus jeunes » désigne les personnes de 15 à 54 ans. « Canadiens âgés » désigne les personnes de 55 ans et plus. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Dans l'ensemble, les Canadiens âgés étaient tout aussi susceptibles que les Canadiens plus jeunes de déclarer avoir été victimisés plusieurs fois. Par exemple, parmi les Canadiens âgés qui avaient été victimisés au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ le quart (24 %) ont déclaré avoir été victimisés deux fois ou plus, une proportion semblable à celle de leurs homologues plus jeunes (26 %).

Encadré 2

La violence physique et sexuelle, et la violence psychologique et l'exploitation financière autodéclarées dans les relations conjugales

En 2009, l'ESG a demandé à tous les Canadiens mariés ou vivant en union libre, ou qui ont eu des contacts avec leur ex-conjoint en droit ou de fait au cours des cinq années précédentes de répondre à une série de 10 questions au sujet de la violence conjugale. Ces questions visaient à mesurer la violence tant physique que sexuelle au sens du *Code criminel*. Il s'agit notamment d'expériences comme être menacé(e) de violence, se faire pousser, empoigner, bousculer, gifler, donner des coups de pied, mordre, frapper, battre ou étrangler, être menacé(e) à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau, ou être forcé(e) à se livrer à une activité sexuelle.

Parmi les quelque 154 000 Canadiens âgés qui ont été victimes de violence en 2009, près de 39 000^E ont été agressés physiquement ou sexuellement par un conjoint ou un ex-conjoint (en droit ou de fait). Dans l'ensemble, ces chiffres représentaient moins de 1 % de l'ensemble des Canadiens de 55 ans et plus ayant un conjoint, une proportion qui demeure stable depuis 2004.

Dans l'ensemble, les Canadiens âgés étaient un peu moins susceptibles que ceux de 15 à 54 ans d'avoir été victimes de violence conjugale au cours de la période de 12 mois précédant l'enquête (1 %^E par rapport à 2 % respectivement).

En plus de recueillir de l'information sur la nature et la prévalence de la violence conjugale, dans le cadre de l'ESG, on a interrogé les Canadiens au sujet de la violence psychologique ou de l'exploitation financière dont ils pourraient avoir été victimes aux mains d'un conjoint ou d'un ex-conjoint (en droit ou de fait).

Les Canadiens âgés étaient également moins susceptibles que les Canadiens plus jeunes d'autodéclarer avoir souffert de violence psychologique aux mains de leur conjoint. Par exemple, bien que près de 1 Canadien sur 5 (19 %) de 15 à 54 ans ait été victime de violence psychologique aux mains d'un conjoint ou d'un ex-conjoint (en droit ou de fait), il en allait de même pour un peu plus de 1 Canadien âgé sur 10 (13 %). Dans la même veine, les Canadiens âgés étaient également moins enclins que les Canadiens plus jeunes à déclarer avoir été exploités financièrement par un conjoint en ayant été empêchés de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès (2 % par rapport à 3 %).

La forme la plus courante de violence psychologique déclarée par les Canadiens âgés aux mains d'un conjoint ou d'un ex-conjoint (en droit ou de fait) était le fait de se faire rabaisser ou dire des mots blessants (59 %). Parmi les autres formes de violence psychologique subie par les Canadiens âgés, mentionnons les suivantes : le fait que le partenaire de la victime exige de savoir où elle se trouve en tout temps (43 %), le fait que le partenaire de la victime ne veut pas qu'elle parle à d'autres personnes (37 %), et le fait d'essayer de limiter les contacts que la victime entretient avec les membres de sa famille et ses amis (32 %). Ces formes de violence psychologique étaient également les plus courantes chez les Canadiens plus jeunes.

Les taux de victimisation avec violence autodéclarée chez les Canadiens âgés sont liés à l'âge et à l'état matrimonial

Comme susmentionné, les résultats de l'ESG de 2009 révèlent que les taux de victimisation avec violence autodéclarée chez les Canadiens âgés sont considérablement plus faibles que ceux des autres groupes d'âge. Toutefois, c'était particulièrement vrai pour les Canadiens de 65 ans et plus. Dans l'ensemble, le taux de victimisation avec violence autodéclarée des personnes de 65 ans et plus était environ la moitié du taux déclaré par les personnes de 55 à 64 ans (tableau 2).

En plus de l'âge, on a également constaté que l'état matrimonial était lié aux taux de victimisation avec violence autodéclarée. Plus précisément, le taux de victimisation avec violence chez les Canadiens âgés séparés ou divorcés étaient presque le double du taux de ceux qui étaient mariés ou vivaient en union libre. Ces résultats étaient semblables chez les Canadiens de 54 ans et moins.

Bien que les taux de victimisation avec violence varient en fonction de l'âge et de l'état matrimonial, d'autres caractéristiques sociodémographiques n'ont pas d'effet sur les taux de victimisation avec violence pour les personnes de 55 ans et plus. Par exemple, à l'instar des Canadiens plus jeunes, les taux de victimisation avec violence chez les Canadiens âgés ne variaient pas en fonction du sexe.

La victimisation avec violence chez les Canadiens âgés se produit le plus souvent dans les résidences privées

Les résultats de l'ESG de 2009 démontrent qu'à bien des égards, la nature des incidents violents subis par des Canadiens âgés ressemble beaucoup à celle des incidents violents subis par les Canadiens plus jeunes⁴. Par exemple, la plupart des crimes violents contre les Canadiens âgés ont été commis par un seul contrevenant (69 %), la plupart étant des hommes (86 %). En outre, plus de la moitié (54 %) des incidents violents autodéclarés par les Canadiens âgés ont été commis par un étranger. Ces proportions ne différaient pas significativement de celles déclarées par les Canadiens plus jeunes (tableau 3).

La gravité de la violence était également comparable entre différents groupes d'âge. Dans l'ensemble, les Canadiens âgés n'étaient pas plus susceptibles que les Canadiens plus jeunes de déclarer la présence d'une arme dans l'affaire (35 %^E par rapport à 27 %), et ils n'étaient pas plus nombreux à déclarer avoir été blessés en raison de la violence (19 %^E par rapport à 18 %).

La seule différence entre les groupes d'âge avait trait à l'emplacement où l'incident violent est survenu. Les incidents violents mettant en cause des Canadiens âgés étaient plus susceptibles d'avoir eu lieu dans une résidence privée (50 %), tandis que ceux mettant en cause des Canadiens plus jeunes étaient plus nombreux à s'être produits dans un établissement commercial, comme un centre commercial ou un restaurant (40 %). Cette tendance pourrait être en partie liée au temps consacré par chaque groupe à des activités à l'extérieur du domicile. Les résultats de l'ESG de 2009 montrent que les Canadiens plus jeunes étaient proportionnellement plus nombreux que les Canadiens âgés à dire qu'ils participaient fréquemment à des activités en soirée, ayant participé à une vingtaine ou plus de sorties par mois (61 % par rapport à 28 %).

4. La présente section exclut les incidents de violence conjugale.

Encadré 3

La violence déclarée par la police contre les Canadiens âgés

À Statistique Canada, trois enquêtes représentatives à l'échelon national mesurent l'étendue et la nature de la violence au Canada : les données autodéclarées sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, et les données déclarées par la police de l'Enquête sur les homicides et du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2). Contrairement à l'ESG, qui recueille de l'information sur trois crimes violents, le Programme DUC2 saisit de l'information sur tous les crimes violents mentionnés dans le *Code criminel*, regroupés en une cinquantaine de catégories d'infractions. Les trois enquêtes recueillent des renseignements au sujet de la violence contre les Canadiens âgés.

Les données déclarées par la police en 2010 révèlent que les Canadiens de 55 ans et plus subissent les taux les plus bas de crimes violents. En 2010, le taux de violence contre les Canadiens âgés était de 316 affaires de violence pour 100 000 habitants. C'était près de trois fois moins que le taux déclaré pour les personnes de 45 à 54 ans (931 pour 100 000 habitants), et plus de huit fois moins que le taux enregistré pour les personnes de 18 à 24 ans (2 631 pour 100 000 habitants).

Dans l'ensemble, les voies de fait simples, la forme d'agression la moins grave où peu ou pas de blessure physique n'est infligée à la victime, était l'infraction la plus souvent commise contre les Canadiens âgés (129 pour 100 000 habitants). Parmi les autres infractions relativement courantes, mentionnons la profération de menaces (61 pour 100 000 habitants), les voies de fait graves (35 pour 100 000 habitants) et le vol qualifié (25 pour 100 000 habitants). Ces infractions figuraient également parmi les formes les plus courantes de violence subie par les Canadiens plus jeunes; toutefois, pour les trois types de crimes, les taux pour les Canadiens âgés étaient considérablement plus faibles.

Les données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les homicides jouent également un rôle important pour mesurer la violence au Canada. Alors que l'homicide au Canada est un événement plutôt rare, il est généralement reconnu comme un baromètre de violence pour un pays, puisqu'il s'agit d'un crime qui est presque invariablement signalé à la police (Marshall et Block, 2004).

Les données de l'Enquête sur les homicides appuient les tendances de l'ESG et du Programme DUC, indiquant que les Canadiens âgés affichent les plus faibles taux de violence. Entre 2000 et 2010, on a enregistré 883 homicides commis contre les adultes âgés, représentant 14 % de l'ensemble des homicides au Canada. Au cours de période, le taux d'homicides chez les personnes de 55 ans et plus était de 1,0 pour 100 000 habitants, moins que le taux déclaré par les personnes de 45 à 54 ans (1,6 pour 100 000 habitants), et quatre fois moins que le taux enregistré pour les personnes de 18 à 24 ans (4,0 pour 100 000 habitants).

Le taux d'homicides chez les adultes âgés affiche également une baisse progressive depuis 2000. Dans l'ensemble, le taux d'homicides chez les Canadiens âgés a diminué de 22 % entre 2000 et 2010. Ces tendances coïncident avec les tendances des homicides en général (Hotton Mahony, 2011).

Les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes âgés d'être victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière aux mains d'un enfant, d'une personne apparentée, d'un ami ou d'un aidant

En 2009, dans le cadre de l'ESG, on a interrogé les Canadiens de 65 ans et plus au sujet de leurs expériences de violence psychologique et d'exploitation financière où l'agresseur était leur enfant, une personne apparentée, un ami ou un aidant. Bien que la violence psychologique et l'exploitation financière ne soient pas prises en compte dans le calcul des taux généraux de victimisation, cette information offre des renseignements utiles sur la santé et la sécurité des Canadiens âgés.

Dans l'ensemble, près de 107 000 ou 2 % des Canadiens de 65 ans et plus ont dit avoir été victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière aux mains d'un enfant, d'un ami ou d'un aidant au cours des cinq années précédant l'enquête. En général, la violence psychologique était plus fréquente que l'exploitation financière. Plus précisément, 2 % des personnes de 65 ans et plus ont déclaré que quelqu'un avait essayé de limiter leurs contacts avec leur famille ou leurs amis, leur avait dit des mots blessants ou les avait rabaissés ou avait menacé de leur faire du mal ou de faire du mal à un proche. Moins de 1 % ont dit avoir été empêchés de connaître leur revenu ou d'y avoir accès, ou forcés d'abandonner le contrôle de leurs finances ou de se départir d'un objet de valeur.

Les femmes de 65 ans et plus étaient légèrement plus nombreuses que les hommes de déclarer avoir été victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière, mais l'écart entre les deux groupes était faible (3 % par rapport à 2 %^E). De plus, les expériences de violence psychologique ou d'exploitation financière variaient également en fonction de la santé et de la mobilité. Par exemple, les personnes qui avaient une forme quelconque de limitation d'activités étaient plus susceptibles que celles qui n'avaient aucune limitation de déclarer avoir été victimes de violence aux mains d'un enfant, d'une personne apparentée, d'un ami ou d'un aidant au cours des cinq années précédant l'enquête (3 % par rapport à 1 %^E).

Bien que les expériences de violence psychologique ou d'exploitation financière varient chez les personnes ayant des limitations d'activités, les résultats de l'ESG de 2009 révèlent que le risque de violence n'augmentait pas avec l'âge. Dans l'ensemble, les personnes de 65 à 69 ans étaient tout aussi susceptibles que celles de 80 ans et plus de déclarer avoir été victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière (3 %^E par rapport à 2 %^E).

La victimisation autodéclarée des ménages âgés

Le taux de victimisation des ménages demeure stable

En 2009, un peu plus de 333 000 ou 8 % des ménages canadiens composés exclusivement de résidents de 55 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de près de 462 000 incidents de victimisation des ménages (introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de biens du ménage, vandalisme) au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 1). Le taux général de victimisation de ces ménages plus âgés demeure stable depuis 2004, mais il a augmenté de 39 % par rapport à 1999.

En dépit d'une augmentation des taux entre 1999 et 2009, le taux de victimisation des ménages âgés demeurait considérablement faible comparativement aux ménages plus jeunes⁵. Dans l'ensemble, le taux de victimisation des ménages âgés était près de deux fois et demie plus faible que le taux déclaré par les ménages plus jeunes (114 par rapport à 291 pour 1 000 ménages).

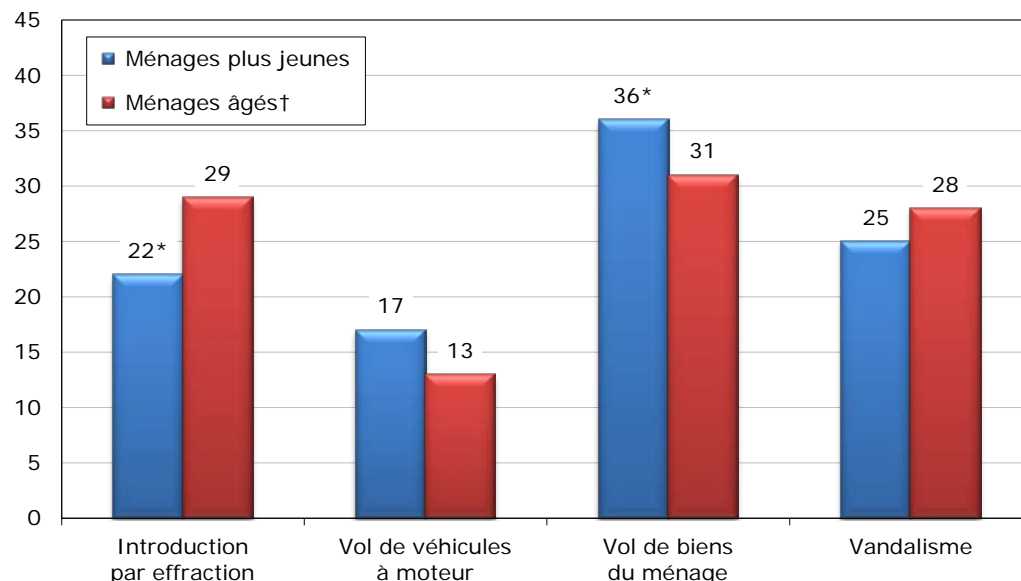
Parmi les crimes non violents déclarés par les ménages âgés, le vol de biens du ménage (31 %), l'introduction par effraction (29 %) et le vandalisme (28 %) étaient les plus fréquents, suivis du vol de véhicules à moteur (13 %). Ces infractions étaient également les plus souvent mentionnées chez les ménages plus jeunes; toutefois, une plus forte proportion de ménages âgés a déclaré avoir été victimes d'introductions par effraction par rapport à leurs homologues plus jeunes (graphique 3).

5. On entend par « ménage âgé » un ménage dont le membre le plus jeune a au moins 55 ans. À des fins de comparaison, le terme « ménage plus jeune » désigne un ménage dont au moins un membre a 54 ans ou moins.

Graphique 3

Type de victimisation autodéclarée des ménages plus jeunes et âgés, 2009

pourcentage des victimes



† catégorie de référence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note : On entend par « ménages âgés » les ménages dont le membre le plus jeune a au moins 55 ans. « Ménages plus jeunes » désigne les ménages dont au moins un membre a moins de 55 ans. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Même si les taux de victimisation étaient plus faibles chez les ménages âgés, ces derniers étaient tout aussi susceptibles que les autres ménages d'être victimes de multiples incidents de victimisation. Par exemple, parmi les ménages âgés victimisés, près de 1 sur 5 (19 %) a déclaré avoir subi au moins deux incidents de victimisation au cours des 12 mois précédant l'enquête, une proportion semblable à celle des ménages plus jeunes (22 %).

Les taux de victimisation chez les ménages âgés sont liés à l'emplacement et la propriété de la résidence

Les résultats de l'ESG de 2009 indiquent que certaines caractéristiques particulières ont une incidence sur les taux de victimisation des ménages âgés, et n'ont pas le même effet sur les ménages plus jeunes. Il s'agit, entre autres, de l'emplacement et de la propriété de la résidence, ainsi que du revenu total du ménage (tableau 4).

En 2009, les ménages âgés dont la résidence se trouvait dans une région métropolitaine de recensement⁶ étaient plus susceptibles que ceux des régions plus petites de déclarer avoir fait l'objet d'une forme quelconque de victimisation des ménages. Dans la même veine, ceux qui étaient propriétaires de leur résidence ont également déclaré des taux plus élevés de victimisation des ménages que ceux qui louaient leur résidence. Enfin, les ménages âgés qui avaient un revenu annuel de 100 000 \$ ou plus avaient des taux de victimisation près du double de ceux ayant un revenu inférieur à 20 000 \$.

6. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les autres municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

D'autres caractéristiques sociodémographiques mesurées dans le cadre de l'ESG de 2009 n'étaient pas liées à la victimisation des ménages âgés : la taille du ménage, le type de domicile et le temps passé à cette adresse.

Encadré 4

La fraude par marketing de masse et la victimisation sur Internet des Canadiens âgés

Le Centre antifraude du Canada a été établi en 1993 pour sensibiliser et informer les Canadiens au sujet de la fraude par marketing de masse et pour recueillir de l'information sur la prévalence de ces incidents, qui comprennent la fraude par télémarketing, la fraude par Internet et le vol d'identité.

En 2010, le Centre antifraude du Canada a reçu près de 50 000 plaintes de fraudes par marketing de masse, dont la majorité a été commise par téléphone. On considérait que les Canadiens âgés avaient un risque accru de faire l'objet d'une fraude par marketing de masse pour différentes raisons, notamment le fait d'avoir une quantité considérable d'économies ou de biens, le fait d'avoir un sentiment de confiance accru et le fait d'avoir un contact limité avec les amis ou la famille (Centre antifraude du Canada, 2010).

Bien que les escroqueries par téléphone soient la forme la plus courante de fraude signalée au Centre, l'arrivée de nouvelles technologies a donné lieu à de nouvelles méthodes pour commettre des actes frauduleux, c'est-à-dire par courriel, Internet ou messagerie texte. Par conséquent, les gouvernements et les établissements institutionnels ont déterminé qu'il fallait examiner la prévalence de la victimisation sur Internet et faire face au risque grandissant de celle-ci (Kowalski, 2002).

En 2009, dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, on a interrogé les Canadiens au sujet de leur utilisation d'Internet et des problèmes de sécurité ou autres qu'ils ont éprouvés en ligne⁷. Dans l'ensemble, près des deux tiers des Canadiens âgés (64 %) ont dit avoir éprouvé une forme ou une autre de problème de sécurité en utilisant Internet; toutefois, ils étaient moins susceptibles que leurs homologues plus jeunes (64 % par rapport à 77 %) de signaler un problème. Parmi les problèmes de sécurité les plus souvent rencontrés par les Canadiens âgés sur Internet, mentionnons la contraction de virus, les logiciels espions ou les logiciels publicitaires (53 %), les tentatives d'hameçonnage (38 %) et le piratage de leur compte de courriel ou de leurs fichiers informatiques (6 %). Il s'agissait également des problèmes les plus courants déclarés par les Canadiens plus jeunes.

Signalement de la victimisation à la police

Les recherches antérieures ont révélé que peu importe le type de crime, ce ne sont pas tous les incidents de victimisation qui sont signalés à la police (Perreault et Brennan, 2010). C'était également le cas pour les incidents mettant en cause les Canadiens âgés. Par exemple, dans l'ensemble, 46 % des incidents violents mettant en cause des Canadiens âgés ont été signalés à la police, tandis que 36 % des incidents de victimisation mettant en cause des ménages âgés ont été signalés à la police.

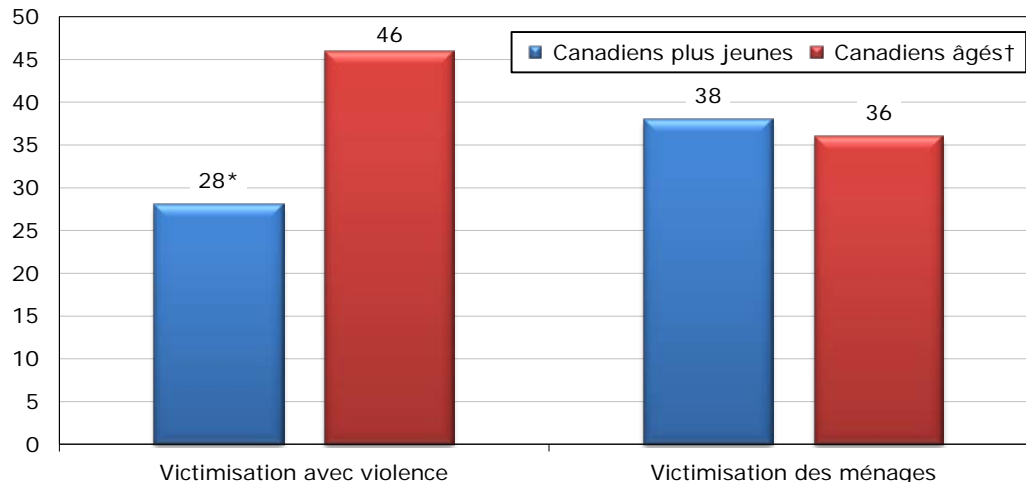
D'autres études ont démontré que l'âge de la victime peut avoir une incidence sur le signalement de l'incident à la police (Gannon et Mihorean, 2005). Les résultats de l'ESG de 2009 confirment ces recherches. Dans l'ensemble, les incidents violents où la victime avait 55 ans ou plus étaient presque deux fois plus susceptibles d'être signalés à la police que les incidents violents où la victime avait moins de 55 ans (46 % par rapport à 28 %) (graphique 4). L'écart de signalement est attribuable en partie aux personnes de 15 à 24 ans, dont les taux de signalement à la police étaient parmi les plus faibles (19 %). Il n'y avait pas de différence entre les ménages plus jeunes et les ménages âgés pour ce qui est des taux de signalement des crimes contre les ménages.

7. Pour de plus amples renseignements sur la victimisation sur Internet, voir PERREAULT, S. « Les incidents autodéclarés de victimisation sur Internet au Canada, 2009 ».

Graphique 4

Incidents autodéclarés de victimisation ayant été signalés à la police, selon les Canadiens plus jeunes et âgés et selon le type d'infraction, 2009

pourcentage des incidents signalés à la police



† catégorie de référence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence (p < 0,05)

Note : « Canadiens plus jeunes » désigne les personnes de 15 à 54 ans. « Canadiens âgés » désigne les personnes de 55 ans et plus. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

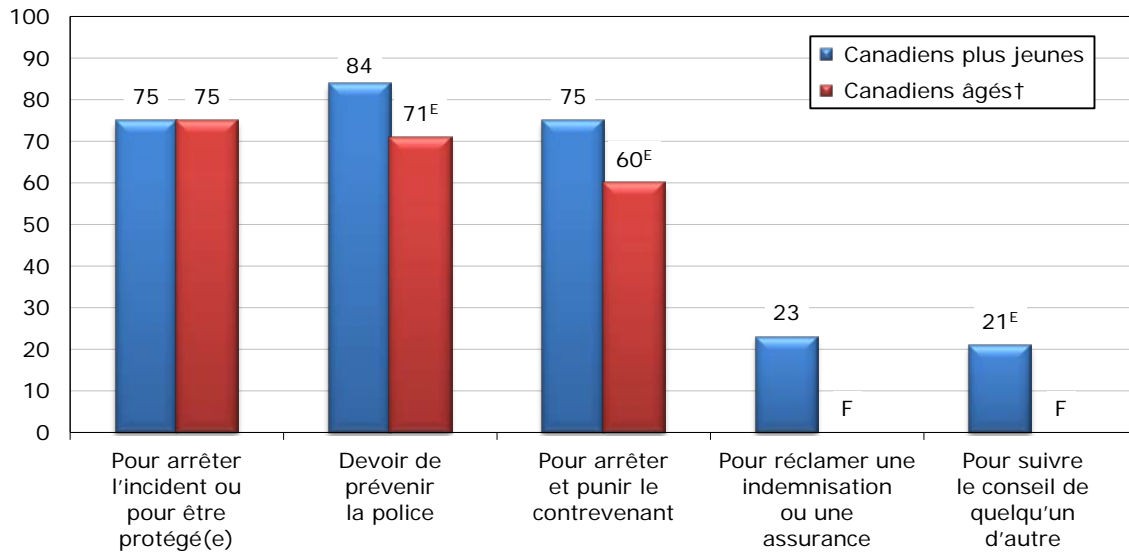
« Recevoir de la protection » est la raison la plus souvent invoquée pour avoir signalé les incidents de victimisation à la police

En 2009, les Canadiens âgés ont mentionné diverses raisons pour expliquer pourquoi ils avaient décidé de signaler l'incident de victimisation avec violence à la police. Le désir de mettre un terme au crime et de recevoir de la protection (75 %) était la raison la plus souvent invoquée, suivie d'un sentiment d'obligation d'informer la police (71 %^E), puis d'un désir d'arrêter et de punir le contrevenant (60 %^E). Ces raisons figuraient également parmi les plus souvent mentionnées par les victimes de violence plus jeunes (graphique 5) et les victimes de crimes contre le ménage.

Graphique 5

Raisons du signalement des incidents de victimisation avec violence à la police chez les Canadiens plus jeunes et âgés, 2009

pourcentage des incidents violents signalés à la police



† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note : « Canadiens plus jeunes » désigne les personnes de 15 à 54 ans. « Canadiens âgés » désigne les personnes de 55 ans et plus. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

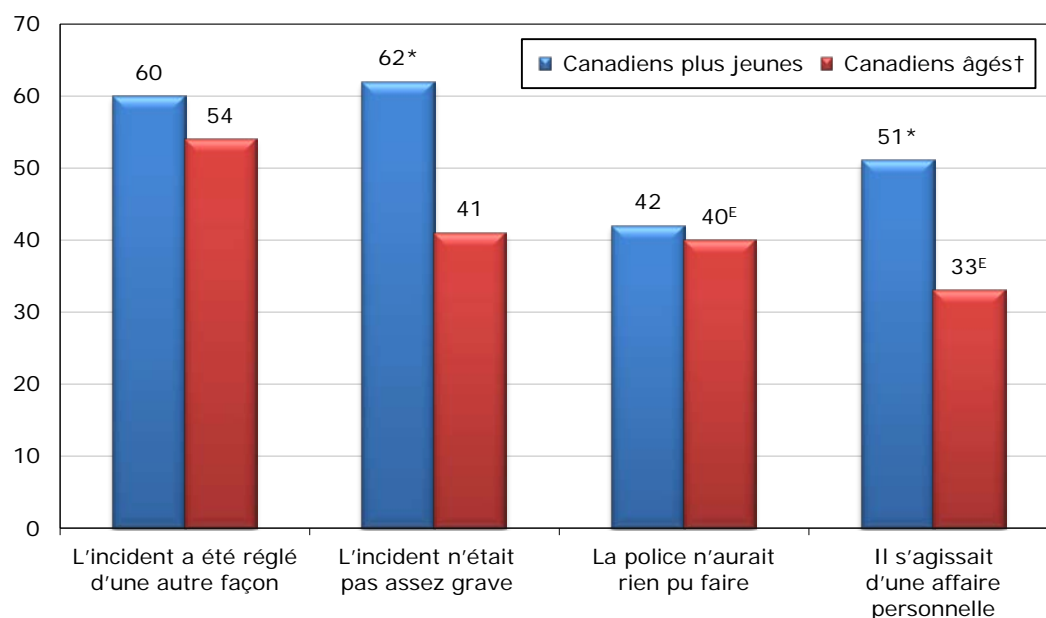
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Les Canadiens plus jeunes et âgés ont également déclaré des raisons semblables pour ne pas avoir signalé les incidents violents à la police, à quelques exceptions près. Parmi les raisons les plus souvent invoquées par les deux groupes pour ne pas avoir signalé la violence à la police, mentionnons le règlement de l'incident d'une autre façon et l'impression que la police ne pourrait rien faire, que l'incident n'était pas assez important ou qu'il s'agissait d'une affaire personnelle. Toutefois, les Canadiens âgés étaient moins enclins que leurs homologues plus jeunes à dire que ce n'était pas assez important ou qu'il s'agissait d'une affaire personnelle (graphique 6). Les victimes de crimes contre les ménages ont mentionné des raisons semblables à celles des victimes de crimes violents pour ne pas les avoir signalés à la police.

Graphique 6

Raisons du non-signalement des incidents de victimisation avec violence à la police chez les Canadiens plus jeunes et âgés, 2009

pourcentage des incidents violents non signalés à la police



† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note : « Canadiens plus jeunes » désigne les personnes de 15 à 54 ans. « Canadiens âgés » désigne les personnes de 55 ans et plus. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Les conséquences de la victimisation

Les victimes de violence âgées sont plus susceptibles que les victimes plus jeunes de subir des conséquences psychologiques

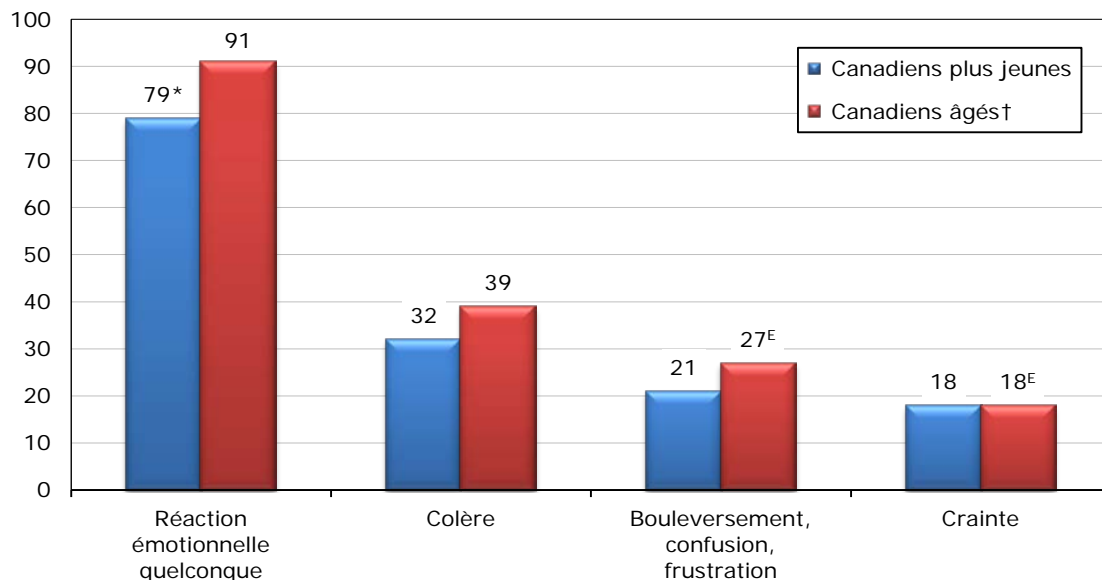
Les conséquences de la criminalité sont diversifiées et peuvent mettre en cause un large éventail de conséquences psychologiques et financières pour les personnes concernées. Les résultats antérieurs de l'ESG ont révélé que les conséquences des incidents criminels sont fréquentes chez les victimes de crimes violents et les victimes de crimes contre les ménages (Perreault et Brennan, 2010). C'était particulièrement le cas parmi les incidents mettant en cause des victimes âgées.

Bien que la nature des incidents violents subis par les Canadiens âgés soit semblable à celle des incidents subis par les Canadiens plus jeunes, les victimes de 55 ans et plus étaient plus nombreuses à déclarer avoir été perturbées sur le plan émotif. Par exemple, dans environ 9 incidents violents contre des Canadiens âgés sur 10 (91 %), la victime a dit avoir été touchée sur le plan émotif, comparativement à un peu moins de 8 incidents sur 10 (79 %) pour les victimes de 54 ans ou moins. La colère (39 %), la confusion (27 %^E) et la crainte (18 %^E) étaient les réactions émotives les plus courantes chez les victimes de violence âgées. Ces réactions étaient également les plus courantes chez les victimes de violence plus jeunes (graphique 7).

Graphique 7

Les conséquences émotionnelles de la victimisation avec violence autodéclarée chez les Canadiens plus jeunes et âgés, 2009

pourcentage des incidents violents



† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note : « Canadiens plus jeunes » désigne les personnes de 15 à 54 ans. « Canadiens âgés » désigne les personnes de 55 ans et plus. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

En général, on a constaté que les réactions émotionnelles à la victimisation avec violence étaient plus fréquentes chez les victimes de sexe féminin que chez celles de sexe masculin (AuCoin et Beauchamp, 2007). Cependant, ce n'était apparemment pas le cas pour les victimes de violence âgées. En 2009, les incidents violents mettant en cause des hommes âgés étaient tout aussi susceptibles que ceux mettant en cause des femmes âgées d'entraîner des conséquences émotionnelles pour la victime (89 % par rapport à 92 %).

Bien que les crimes contre les ménages ciblent surtout les biens plutôt que les personnes, les victimes de ces crimes ont également déclaré avoir subi des conséquences émotionnelles. Contrairement aux crimes violents, les crimes contre les ménages mettant en cause des victimes âgées n'étaient pas plus susceptibles que ceux mettant en cause des victimes plus jeunes d'entraîner des conséquences émotionnelles pour la victime (84 % par rapport à 82 %). En plus des conséquences émotionnelles, bon nombre de victimes de crimes contre les ménages ont déclaré avoir subi des pertes financières en raison de l'incident. Par exemple, plus de 3 incidents sur 4 (77 %) mettant en cause des ménages âgés ont entraîné une perte financière, 15 % ayant donné lieu à des pertes de plus de 1 000 \$. Les ménages âgés n'étaient pas plus susceptibles que les ménages plus jeunes d'avoir subi une perte financière (77 % par rapport à 81 %).

Perceptions de la sécurité personnelle et de la cohésion communautaire

La majorité des Canadiens sont satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité

Des études antérieures ont démontré qu'en général, les Canadiens sont satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité (Brennan, 2011; Perreault et Brennan, 2010). Il en allait de même pour les Canadiens âgés, la majorité d'entre eux (91 %) ayant déclaré qu'ils étaient très satisfaits ou plutôt satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité. Ce niveau était tout juste au-dessous de celui déclaré par les Canadiens plus jeunes (93 %), mais il n'y avait pas de différence entre les Canadiens plus jeunes et âgés lorsqu'on les a interrogés sur leurs sentiments de sécurité dans l'exercice de certaines activités, comme marcher seul ou être seul à la maison une fois la nuit tombée (tableau 5).

La majorité des Canadiens âgés étaient satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité, mais ce sentiment variait en fonction du sexe et parmi les victimes et les non-victimes. Dans l'ensemble, les hommes âgés ont déclaré des sentiments de satisfaction légèrement plus forts à l'égard de leur sécurité que les femmes âgées (93 % par rapport à 89 %). De plus, les Canadiens âgés qui ont été victimisés au cours des 12 mois précédant l'enquête ont déclaré se sentir moins en sécurité que ceux qui ne l'ont pas été. Bien que 91 % des non-victimes âgées soient satisfaites de leur sécurité personnelle face à la criminalité, cette proportion tombe à 83 % chez les Canadiens âgés qui ont été victimisés.

En outre, les sentiments de sécurité variaient également chez les victimes et les non-victimes dans certaines circonstances particulières. Par exemple, on a déterminé que les victimes âgées étaient plus enclines que les victimes plus jeunes à déclarer se sentir plutôt inquiètes ou très inquiètes lorsqu'elles étaient seules à la maison la nuit (25 % par rapport à 16 %).

La majorité des Canadiens âgés éprouvent un fort sentiment d'appartenance à leur quartier

En plus de se sentir satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité, la majorité des Canadiens âgés ont également déclaré avoir un fort sentiment d'appartenance et de confiance envers leur collectivité. Dans l'ensemble, près de 8 Canadiens sur 10 (79 %) de 55 ans et plus ont décrit leur sentiment d'appartenance à leur quartier comme fort, une proportion légèrement supérieure à celle de leurs homologues plus jeunes (74 %). De plus, les Canadiens âgés étaient plus susceptibles que les Canadiens plus jeunes de déclarer que les voisins s'entraidaient dans leur quartier (86 % par rapport à 83 %).

Les Canadiens âgés étaient également plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de déclarer qu'ils pouvaient faire confiance à différentes personnes, y compris des étrangers, des gens de leur quartier, et des collègues ou des camarades de classe. Par exemple, les trois quarts des Canadiens âgés ont déclaré qu'ils pourraient faire confiance aux personnes de leur quartier, comparativement à 59 % des Canadiens de moins de 55 ans (tableau 6).

En général, les hommes et les femmes âgés ont déclaré des sentiments d'appartenance et de confiance semblables. Par exemple, 79 % des hommes âgés et 78 % des femmes âgées ont décrit leur sentiment d'appartenance à leur communauté comme fort. En outre, 76 % des hommes et 75 % des femmes ont déclaré qu'ils pouvaient faire confiance aux gens de leur quartier. La seule différence en ce qui concerne les sentiments de confiance avait trait aux étrangers; en effet, les hommes étaient plus enclins que les femmes à dire qu'ils feraient confiance à des personnes qu'ils ne connaissent pas (17 % par rapport à 12 %).

Les Canadiens âgés ont dit éprouver un fort sentiment d'appartenance et de confiance, et à l'instar des sentiments de sécurité, ces sentiments variaient chez les personnes qui avaient été victimisées et celles qui ne l'avaient pas été. Les recherches ont démontré que la victimisation peut affaiblir le lien de la victime avec sa communauté en créant un sentiment de méfiance envers les autres membres de la communauté (Paras, 2003; Ross et autres, 2001). Les résultats de l'ESG de 2009 confirment ces recherches. Les Canadiens âgés qui avaient été violemment victimisés au cours des 12 mois précédant l'enquête étaient moins nombreux que les non-victimes âgées à dire que leur quartier était un endroit où les gens s'entraident (78 % à 87 %). De plus, les victimes âgées étaient moins susceptibles que les non-victimes âgées de déclarer qu'elles pouvaient faire confiance aux personnes de leur quartier (67 % à 76 %).

Les victimes de crimes âgées sont plus portées que les non-victimes à utiliser des techniques de prévention du crime

Au cours des dernières années, de nombreux programmes de prévention de la criminalité ont été mis en place pour renseigner les Canadiens âgés au sujet des mesures qu'ils peuvent prendre pour se protéger et protéger leurs biens de la criminalité. Parmi ces mesures, mentionnons les suivantes : marcher dans des endroits bien éclairés, verrouiller les portes et les fenêtres et ne pas divulguer de renseignements personnels à des étrangers (Gendarmerie royale du Canada, 2011).

Dans le cadre de l'ESG de 2009, on a demandé à tous les Canadiens s'ils avaient utilisé ou non une forme quelconque de mesure de prévention du crime au cours des 12 mois précédant l'enquête. En général, les Canadiens âgés étaient moins susceptibles que les Canadiens plus jeunes de dire qu'ils avaient utilisé une forme quelconque de méthode de prévention du crime au cours des 12 mois précédents (29 % par rapport à 43 %).

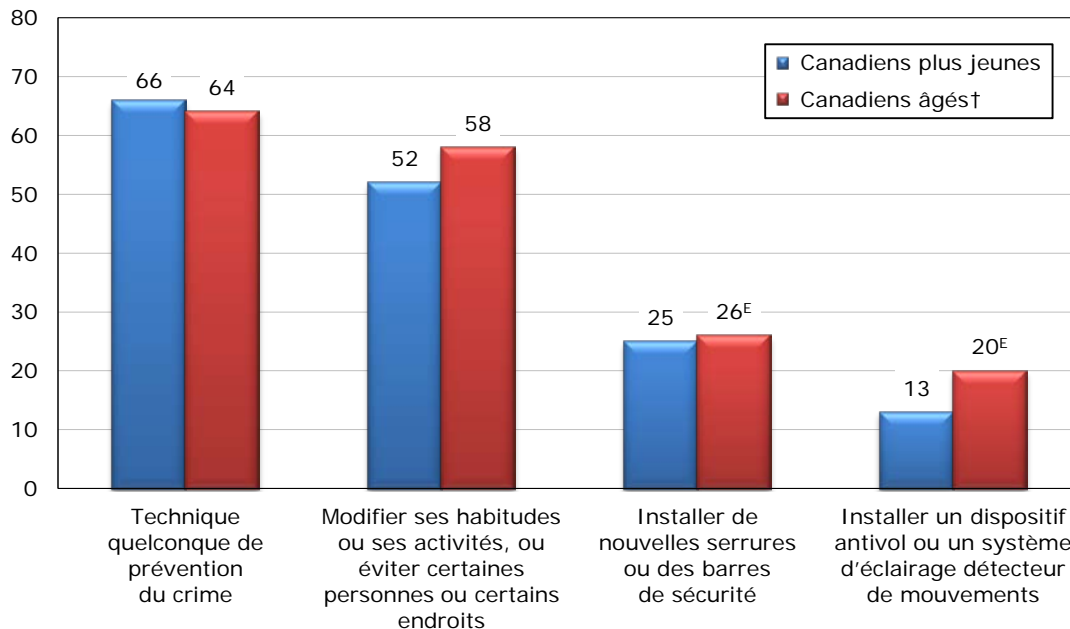
Des recherches antérieures ont permis de constater que l'affaiblissement des sentiments de sécurité produits par la victimisation entraîne souvent une utilisation accrue de mesures préventives (AuCoin et Beauchamp, 2007). Dans l'ensemble, les Canadiens âgés qui ont été victimes de violence étaient plus nombreux que ceux qui ne l'ont pas été à indiquer qu'ils avaient utilisé une forme quelconque de méthode de prévention du crime au cours de la période de 12 mois précédant l'enquête (64 % par rapport à 29 %).

Les méthodes suivantes étaient les plus utilisées par les victimes âgées : modifier ses habitudes ou ses activités ou éviter certaines personnes ou certains endroits (58 %), installer de nouvelles serrures ou des barres de sécurité (26 %^E) et installer un dispositif antivol ou un système d'éclairage détecteur de mouvements (20 %^E). En général, les victimes âgées n'étaient pas plus enclines que les victimes plus jeunes à avoir utilisé une méthode de prévention du crime, et les techniques employées par les deux groupes étaient semblables (graphique 8).

Graphique 8

Les méthodes de prévention du crime utilisées par les Canadiens plus jeunes et âgés au cours des 12 derniers mois, 2009

pourcentage des victimes



† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence (p < 0,05)

Note : « Canadiens plus jeunes » désigne les personnes de 15 à 54 ans. « Canadiens âgés » désigne les personnes de 55 ans et plus. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Résumé

En 2009, les Canadiens âgés ont déclaré les taux les plus faibles de victimisation avec violence. Dans l'ensemble, la nature des incidents violents commis contre les Canadiens âgés était semblable à celle des incidents violents perpétrés contre les Canadiens plus jeunes. Les deux groupes ont mentionné les voies de fait comme étant la forme de violence qu'ils ont le plus souvent subie. Parmi les deux groupes, la plupart des incidents ont été commis par des hommes agissant seuls, et, la plupart ne mettaient pas en cause l'usage d'une arme et n'ont pas entraîné de blessures.

En plus d'afficher des taux de victimisation avec violence plus faibles, la victimisation des ménages était également moins élevée parmi la population âgée. Le vol de biens du ménage était la forme de victimisation des ménages la plus fréquente tant chez les ménages âgés que chez les ménages plus jeunes.

Moins de la moitié des incidents de victimisation avec violence ou de victimisation des ménages chez les Canadiens âgés ont été signalés à la police; cependant, ils étaient plus susceptibles d'être signalés à la police que les incidents mettant en cause des Canadiens plus jeunes. Dans l'ensemble, les Canadiens âgés étaient plus susceptibles que les Canadiens plus jeunes de déclarer qu'ils avaient été perturbés sur le plan émotionnel par des incidents violents; cependant, les deux groupes ont déclaré avoir subi des conséquences émotionnelles semblables. En général, les Canadiens âgés ont déclaré des niveaux élevés de satisfaction de leur sécurité personnelle face à la criminalité, ainsi qu'un fort sentiment d'appartenance à leur quartier; cependant, ces sentiments avaient tendance à être plus faibles chez les personnes qui ont déclaré avoir été victimisées.

Méthode de l'Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2009, Statistique Canada a réalisé le cycle de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) pour la cinquième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999 et 2004. L'enquête vise à fournir des estimations des expériences personnelles de victimisation qu'ont les Canadiens à l'égard de huit types d'infractions, à examiner les facteurs de risque liés à la victimisation, à examiner les taux de signalement à la police, à évaluer la nature et l'étendue de la violence conjugale, à mesurer la crainte de la criminalité et à examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

Échantillonnage

La population cible comprenait toutes les personnes de 15 ans et plus résidant dans les 10 provinces canadiennes, à l'exclusion des personnes vivant en établissement à temps plein. On a choisi les ménages au moyen d'une méthode d'échantillonnage appelée « composition aléatoire ». On a exclu de cette dernière les ménages qui ne possédaient pas de téléphone et ceux qui utilisaient uniquement un téléphone cellulaire. Ces deux groupes ensemble représentaient environ 9 % de la population cible (Enquête sur le service téléphonique résidentiel, décembre 2008). Ainsi, la couverture pour 2009 s'élevait à 91 %.

Une fois qu'un ménage était choisi, une personne de 15 ans ou plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête. En 2009, l'échantillon comptait environ 19 500 ménages, soit un nombre un peu moins élevé qu'en 2004 (24 000).

Collecte de données

La collecte de données s'est déroulée de février à novembre 2009 inclusivement. L'échantillon était réparti également sur les 10 mois afin que l'information représente les variations saisonnières. L'interview durait généralement 45 minutes. Avant que les données ne soient recueillies, on a soumis toutes les questions de l'ESG à des essais qualitatifs et un essai pilote.

Taux de réponse

Sur les 31 510 ménages choisis pour faire partie de l'échantillon de l'ESG de 2009, 19 422 ont fourni des réponses exploitables, ce qui donne un taux de réponse de 61,6 %. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer et d'autres n'ont pas pu être joints ou ne parlaient ni le français ni l'anglais. On a pondéré les chiffres des répondants de l'échantillon afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement dans les dix provinces. Chaque personne qui a participé à l'ESG de 2009 représentait environ 1 400 personnes de 15 ans et plus dans la population canadienne.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes-ménages, les données comportent des limites. Les résultats reposent sur un échantillon et peuvent donc être entachés d'une erreur d'échantillonnage. Des résultats quelque peu différents auraient pu être obtenus si toute la population avait participé à l'enquête. Dans le présent *Juristat*, on emploie le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Dans ces cas, on a substitué le signe conventionnel « F » à l'estimation en question dans les graphiques et les tableaux de données. Lorsque le CV d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, il faut se servir de cette dernière avec prudence, et le signe conventionnel employé est « E ». Lorsque la statistique descriptive et l'analyse par recoupement ont été utilisées, l'intervalle de confiance de 95 % a permis de déterminer si les différences étaient statistiquement significatives.

Dans le cas du plan d'échantillonnage et de la taille de l'échantillon de l'ESG de 2009, on s'attend à ce qu'une estimation d'une proportion donnée de la population totale, exprimée en pourcentage, se situe à 0,95 point de pourcentage de la proportion réelle 19 fois sur 20.

Références

- AUCOIN, Kathy, et Diane BEAUCHAMP. 2007. « Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004 », *Juristat*, vol. 27, n° 1, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 23 septembre 2011).
- BOE, Roger. 2010. « FORUM - Recherche sur l'actualité correctionnelle », Service Correctionnel Canada, Ottawa, (site consulté le 2 décembre 2011).
- BRENNAN, Shannon. 2011. « Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, décembre, (site consulté le 2 décembre 2011).
- BRENNAN, Shannon, et Mia DAUVERGNE. 2011. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, juillet, (site consulté le 2 décembre 2011).
- CARRINGTON, Peter. 2001. *Population aging and crime in Canada, 2000-2041*, Revue canadienne de criminologie, vol. 43, p. 331 à 356.
- CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA. 2010. *Rapport statistique annuel 2010 : fraude en marketing de masse et vol d'identité*, Centre antifraude du Canada, Ottawa, (site consulté le 2 décembre 2011).
- COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS. 2005. *Savoir vieillir : Implications sociales et économiques du vieillissement de la population*, (site consulté le 2 décembre 2011).
- CONSEIL NATIONAL DES AÎNÉS. 2007. *Rapport du Conseil national des aînés sur les mauvais traitements envers les aînés*, Conseil national des aînés, Ottawa, (site consulté le 2 décembre 2011).
- GANNON, Maire, et Karen MIHOREAN. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, vol. 25, n° 7, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 2 décembre 2011).
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. 2011. *Guide de sécurité à l'intention des aînés*, Gendarmerie royale du Canada, Ottawa, (site consulté le 2 décembre 2011).
- HOTTON MAHONY, Tina. 2011. « L'homicide au Canada, 2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, octobre, (site consulté le 2 décembre 2011).
- KOWALSKI, Melanie. 2002. « Cybercriminalité : enjeux, sources de données et faisabilité de recueillir des données auprès de la police », produit n° 85-558-XIF au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 2 décembre 2011).
- MARSHALL, Ineke Haen, et Carolyn Rebecca BLOCK. 2004. « Maximizing the Availability of Cross-National Data on Homicide », *Homicides Studies*, vol. 8, n° 3, p. 267 à 310, Sage publications.
- OGRODNIK, Lucie. 2007. *Les aînés victimes d'actes criminels*, produit n° 85F0033MWF au catalogue de Statistique Canada, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 14, (site consulté le 2 décembre 2011).
- PARAS, Pablo. 2003. « Unweaving the social fabric: The Impact of crime on social capital », Centre for U.S. Mexican Studies, University of California at San Diego.
- PAYNE, Brian. K. 2005. « Crime and Elder Abuse: An Integrated Perspective Second Edition », Illinois: Charles C. Thomas Publisher Ltd, 159 à 171.
- PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 2 décembre 2011).
- ROSS, Catherine. E., Shana PRIBESH et John MIROWSKY. 2001. « Powerlessness and the Amplification of Threat; Neighborhood Disadvantage, Disorder and Mistrust », *American Sociological Review*; vol. 66, n° 4, p. 568 à 591.

SCHELLENBERG, Grant, et Martin TURCOTTE. 2007. *Un portrait des aînés au Canada : Introduction*, produit n° 89-519-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 2 décembre 2011).

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA. 2010. *À chaque détenu son programme : répondre à ses besoins particuliers*, Service correctionnel Canada, Ottawa, (site consulté le 2 décembre 2011).

SEV'ER, Aysan. 2009. « More than wife abuse that has gone old: A conceptual model for violence against the aged in Canada and the U.S. », *Journal of Comparative Family Studies*, printemps, vol. 40, n° 2, p. 279 à 292.

SPENCER, C., et G.M. GUTMAN. 2008. *Sharpening Canada's focus: Developing an empirical profile of abuse and neglect among older women and men in the community*. Final report - Expert Roundtable on Elder Abuse in Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 2010a. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires: 2009 à 2036*, produit n° 91-520-X au catalogue Statistique Canada, (site consulté le 2 décembre 2011).

STATISTIQUE CANADA. 2010b. *Un aperçu des statistiques sur les Autochtones*, produit n° 89-645-X au catalogue Statistique Canada, (site consulté le 2 décembre 2011).

Notes

^E à utiliser avec prudence

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Victimisation autodéclarée des Canadiens âgés (55 ans et plus), 1999, 2004 et 2009

Année	Total des incidents de victimisation avec violence ¹		Total des incidents de victimisation des ménages ²	
	nombre (milliers)	taux ³	nombre (milliers)	taux ⁴
1999	109	17*	258	82*
2004	201	28	415	115
2009 [†]	241	28	462	114

† catégorie de référence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence (p < 0,05)

1. Le total des incidents de victimisation avec violence comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

2. Le total des incidents de victimisation des ménages comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 55 ans et plus.

4. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages composés exclusivement de résidents de 55 ans ou plus.

Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004, et 2009.

Tableau 2

Victimisation avec violence autodéclarée des Canadiens plus jeunes et âgés selon certaines caractéristiques démographiques, 2009

Caractéristiques démographiques	Victimisation avec violence des Canadiens plus Jeunes (15 à 54 ans)		Victimisation avec violence des Canadiens âgés (55 ans et plus) [†]		Total de la victimisation avec violence	
	nombre (milliers)	taux	nombre (milliers)	taux	nombre (milliers)	taux
Âge						
55 à 64 ans [†]	156	39
65 ans et plus	84 ^E	19 ^{E*}
Sexe						
Masculin [†]	1 583	164	121	30	1 704	125
Féminin	1 443	151	119 ^E	27 ^E	1 563	112
État matrimonial						
Marié ou en union libre [†]	1 149	100	165	28	1 314	76
Séparé ou divorcé	252 ^E	243 ^{E*}	42 ^E	50 ^{E*}	293	158*
Célibataire ou veuf	1 625	241*	33 ^E	20 ^E	1 659	197*
Revenu du ménage						
Moins de 30 000 \$ [†]	309	205	49 ^E	34 ^E	359	121
30 000 \$ à 59 999 \$	573	163	51 ^E	24 ^E	623	112
60 000 \$ ou plus	1 563	148*	115 ^E	40 ^E	1 678	125
Limitation des activités						
Limitation des activités [†]	1 094	241	140	34	1 234	143
Aucune limitation	1 922	132*	100 ^E	23 ^E	2 023	107*

... n'ayant pas lieu de figurer

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence (p < 0,05)

Note : Les taux sont calculés pour 1 000 habitants. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 3

Victimisation avec violence autodéclarée des Canadiens plus jeunes et âgés, selon les caractéristiques de l'auteur présumé et de l'incident, 2009

Caractéristiques de l'auteur présumé et de l'incident ¹	Victimisation avec violence des Canadiens plus jeunes (15 à 54 ans)		Victimisation avec violence des Canadiens âgés (55 ans et plus) [†]		Total de la victimisation avec violence	
	nombre (milliers)	%	nombre (milliers)	%	nombre (milliers)	%
Nombre d'auteurs présumés						
Un	1 277	78	72	69	1 350	78
Deux ou plus	356	22	F	F	388	22
Sexe						
Masculin	1 122	88	60	86	1 182	88
Féminin	152	12	F	F	162	12
Lien entre l'auteur présumé et la victime²						
Famille, ami, connaissance, voisin	782	48	46 ^E	44 ^E	828	48
Étranger	746	46	56 ^E	54	802	46
Lieu de l'incident						
Résidence privée	787	32*	85 ^E	50	873	33
Établissement commercial ou institutionnel	995	40*	42 ^E	25 ^E	1 037	39
Rue ou autre endroit public	629	25	42 ^E	25 ^E	671	25
Présence d'une arme						
Oui	636	27	57 ^E	35 ^E	693	27
Non	1 748	73	106	65	1 855	73
Incident ayant causé des blessures						
Oui	442	18	32 ^E	19 ^E	474	18
Non	2 080	82	137	81	2 217	82

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

2. La catégorie « autre » est comprise dans le total, mais elle n'est pas présentée séparément. Par conséquent, le total des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 4

Victimisation autodéclarée des ménages plus jeunes et âgés selon certaines caractéristiques démographiques, 2009

Caractéristiques du ménage	Victimisation des ménages plus jeunes (au moins un membre a moins de 55 ans)		Victimisation des ménages âgés (tous les membres ont 55 ans ou plus)		Total de la victimisation des ménages canadiens	
	nombre (milliers)	taux	nombre (milliers)	taux	nombre (milliers)	taux
Emplacement du domicile						
Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{†1}	1 894	291	312	124	2 207	244
Hors des RMR	828	289	150	99*	978	223
Revenu du ménage						
Moins de 20 000 \$ [†]	148	287	62	113	210	197
20 000 \$ à 39 999 \$	290	287	80	83	370	187
40 000 \$ à 59 999 \$	396	287	72	116	468	234
60 000 \$ à 99 999 \$	709	306	90	151	798	275*
100 000 \$ et plus	751	295	79	212*	830	284*
Taille du ménage						
1 personne [†]	353	274	194	102	547	172
2 personnes	736	278	263	125	999	210*
3 personnes ou plus	1 633	301	F	F	1 638	300*
Type de domicile						
Maison individuelle non attenante [†]	1 816	299	265	112	2 081	246
Maison jumelée, maison en rangée, duplex	435	300	65 ^E	143 ^E	501	262
Appartement	415	259*	102	97	517	195*
Autre	39 ^E	234 ^E	25 ^E	188 ^E	64	213
Propriété du logement						
En propriété [†]	2 015	288	363	122	2 379	238
En location	692	301	95	93*	787	237
Durée de résidence						
Moins de 5 ans [†]	1 307	295	96	112	1 404	265
5 à moins de 10 ans	613	310	85	140	698	270
10 ans ou plus	785	271	278	109	1 063	195*

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence (p < 0,05)

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les autres municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

Note : Les taux sont calculés pour 1 000 ménages. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 5
Sentiments de sécurité des Canadiens plus jeunes et âgés, 2009

Sentiments de sécurité	Canadiens plus jeunes (15 à 54 ans)		Canadiens âgés (55 ans et plus) [†]		Total	
	nombre (milliers)	%	nombre (milliers)	%	nombre (milliers)	%
À quel point êtes-vous satisfait de votre sécurité personnelle par rapport à la criminalité?						
très ou plutôt satisfait	17 925	93*	7 714	91	25 639	93
très ou plutôt insatisfait	1 173	6	554	7	1 727	6
Lorsque vous marchez seul dans votre voisinage quand il fait noir, vous sentez-vous...						
tout à fait ou plutôt en sécurité	14 832	90	4 570	90	19 401	90
pas du tout ou pas très en sécurité	1 569	10	492	10	2 062	10
Lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit, vous sentez-vous...						
très ou plutôt inquiet	3 271	17	1 330	16	4 602	17
pas du tout inquiet	15 837	83	6 986	84	22 823	83

† catégorie de référence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le tableau, mais ne sont pas présentées séparément, par conséquent, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 6
Sentiments de confiance des Canadiens plus jeunes et âgés, 2009

Sentiments de confiance	Canadiens plus jeunes (15 à 54 ans)		Canadiens âgés (55 ans et plus) [†]		Total	
	nombre (milliers)	%	nombre (milliers)	%	nombre (milliers)	%
Les membres de votre famille...						
ne sont pas dignes de confiance	136	1	83	1	219	1
sont plus ou moins dignes de confiance	443	2	146	2	589	2
sont dignes de confiance	18 578	97	8 125	96	26 703	97
Les gens de votre voisinage...						
ne sont pas dignes de confiance	1 937	10*	372	4	2 309	8
sont plus ou moins dignes de confiance	5 766	30*	1 446	17	7 212	26
sont dignes de confiance	11 320	59*	6 380	75	17 700	64
Les personnes avec qui vous travaillez ou allez à l'école...						
ne sont pas dignes de confiance	1 052	6*	143	4	1 194	5
sont plus ou moins dignes de confiance	3 735	20*	515	13	4 250	19
sont dignes de confiance	13 370	73*	3 047	80	16 418	74
Les étrangers...						
ne sont pas dignes de confiance	11 641	61*	3 762	44	15 403	56
sont plus ou moins dignes de confiance	6 085	32*	3 040	36	9 125	33
sont dignes de confiance	1 337	7*	1 248	15	2 585	9

† catégorie de référence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le tableau, mais ne sont pas présentées séparément, par conséquent, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.